

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** [6] (1903)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Coin de la ménagère  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-252866>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## COIN DE LA MÉNAGÈRE

**Moyen de reconnaître le lait falsifié.** — Les mères de famille nourrissant leurs enfants au hiberon et se méfiant de leur laitier ont un moyen simple et *certain* de reconnaître si le lait qui leur est vendu est pur. Il suffit de verser dans ce lait quelques gouttes de teinture d'iode. Si le lait est pur, sa couleur ne se modifiera pas. S'il est falsifié, il deviendra bleu. Pour conserver le lait pendant la chaleur il suffit d'y ajouter deux grammes de magnésie.

**Excellente bière à deux centimes le litre.** — Mettre en décoction pendant deux heures: Houblon 70 grammes, racine de gentiane, 30 grammes, eau, 10 litres. Filtrer et ajouter 2 kil. de glucose: puis mettre en fermentation avec 92 litres d'eau et 55 grammes de levure de bière.

## POUR LES ENFANTS

**Le perroquet de Bougainville.** — Il y avait sur le vaisseau du célèbre navigateur un perroquet répondant au doux nom exotique de Kokoli. Pendant les longues et ennuyeuses traversées, l'équipage lui avait appris le plus cocasse vocabulaire d'expressions, de refrains, de jurons maritimes que jamais cervelle de perroquet ait enregistré. On rencontra un jour un navire ennemi et une bataille sérieuse s'engagea. Après le combat, Kokoli resta introuvable. Les marins, désolés, croyaient qu'un boulet l'avait emporté quand, deux jours plus tard, il sortit d'un rouleau de câbles où il s'était sans doute caché pendant l'affaire. L'équipage s'empressa autour du favori avec des friandises et les agaceries coutumières. L'oiseau auparavant si loquace répondait invariablement: « Boum! Boum! Boum! » Et ce fut tout, jusqu'à la fin de sa longue vie de perroquet. Aux plus tendres appels il restait sourd. Battant l'air de ses ailes d'un air effrayé, il n'ouvrait plus le bec que pour imiter le bruit de la canonnade: « Boum! Boum! Boum! » Sans doute, ainsi que les aliénés, chez lesquels une grande catastrophe a bouleversé et ruiné les facultés mentales et dont le délire reproduit une des phases les plus frappantes du désastre, avait-il perdu la raison... Ce serait, il est vrai, admettre déjà qu'il en avait une

## FAITS DIVERS

**Anbergiste modèle.** — S'ils étaient tous comme celui que nous fait connaître le *Daily News*, il n'y aurait rien à dire contre eux. Ce pintier, comme on n'en voit guère, a élaboré et exécuté, dans son établissement, le règlement suivant:

1. Aucune personne en état d'ivresse, seule ou en compagnie, ne peut être servie, en aucune circonstance.
2. Aucune personne ou société ne peut être servie plus d'une fois. Il faut avoir quitté l'établissement depuis une demi-heure au moins pour pouvoir être servi de nouveau.
3. La quantité servie ne dépassera pas un décilitre de vin ou un demi-décilitre de liqueur ou un verre de bière par personne.
4. Les personnes dont le langage est inconvenant ou qui parlent bruyamment ne seront pas servies.
5. Il est expressément défendu de fumer en tout temps et en toute circonstance.

**Bicyclette à neige.** — La bicyclette à neige, nouvelle adaptation de la « petite reine » est, paraît-il, l'œuvre d'un amateur américain, M. Trudelle, dans l'Etat de Michigan, lequel a inventé ce qu'il appelle un vélocipède d'hiver, monté sur deux patins, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière. Le pédalier actionne, non plus les roues, puisqu'il n'y en a pas, mais, par l'intermédiaire d'un double engrenage multiplicateur, un pignon denté qui, s'enfonçant dans le sol, donne au système l'élan et la vitesse nécessaires pour

glisser sur la neige à une allure moyenne de 20 à 25 kilomètres à l'heure. Une disposition ingénieuse permet au patin d'avant, dont les mouvements sont commandés par le cycliste lui-même, non seulement de faire évoluer la machine dans un rayon très étroit, mais aussi de franchir les obstacles peu élevés qui pourraient surgir sur la route.

Le « winter velocipede » de M. Trudelle, arrive à son heure, surtout aux Etats-Unis, où les hivers sont si rudes.

## RÉBUS et DEVINETTES



*Maître Renard guette sa proie. — Où est-elle?*

## POÉSIE

### Silence

Si je ne t'aimais pas, j'aurais si froid à l'âme  
Qu'un éternel hiver y mettrait ses frimas.  
La barque de mon rêve aurait perdu sa rame,  
Si je ne t'aimais pas.

Si je ne t'aimais pas, j'ignorerais les charmes  
De l'amour qui s'exhale en secret et tout bas.  
Et je ne saurais pas la volupté des larmes,  
Si je ne t'aimais pas.

Si je ne t'aimais pas, la fatigue de vivre  
Crotrait de jour en jour au fond de mon cœur las.  
D'un éternel espoir je ne serais point ivre,  
Si je ne t'aimais pas.

Car le ciel que j'espère est fait de ta présence:  
C'est ta voix dans ma voix et ton pas sur mon pas.  
Eternité d'amour promise à mon silence.  
A mon silence d'ici-bas.

*(La Revue — Paris.)*

Alfred DROIN.

## LE MOT POUR RIRE

*En classe.* — Elève Lecancre, qui a fait votre devoir!  
— C'est papa, m'sieu!  
— Tout entier?  
— Non pas, m'sieu, je l'ai un peu aidé.

Editeur-Imprimeur: G. Moritz,  
Gérant de la Société typographique, à Porrentruy.